

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020**  
**DELIBERATION N° 42**

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, allée de Glain, sous la présidence de de M. Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
45

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE  
Mmes BRAU-BOIRIE, BISAUTA, M. ARCOUET, MM. SALANNE, PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (jusqu'à son départ à 23h10), Mme MOTHES, MM. ALLEMAN (jusqu'à son départ à 23h10), SÉVILLA, Mme LARROZE-FRANCEZAT, MM. ERREMUNDEGUY, SUSPERREGUI, Mmes DELOBEL, CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mmes LIOUSSE, DUPREUILH, M. ETCHETO, Mmes BROCARD (à partir de 18h50), HERRERA LANDA, M. BERGÉ.

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

**Absents représentés par pouvoir :**

*Le Maire*

Mme LARRÉ par M. PARRILLA ETCHART ; M. DAUBISSE par M. ARCOUET (après son départ à 23h10) ; M. ALLEMAN (après son départ à 23h10) par M. ETCHEGARAY ; Mme ZITTEL par Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme BENSOUSSAN par M. AGUERRE ; M. BOUTONNET-LOUSTAU par M. LAIGUILLON ; M. ABADIE par Mme HERRERA LANDA.

**Absente :**

Mme BROCARD (jusqu'à 17h50 pendant le rapport n°2).

**Secrétaire :**

M. SUSPERREGUI.

---

*Entendu le rapport de M. Ugalde,*

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** - Médiathèque – Valorisation des fonds documentaires basques - Convention de pôle associé documentaire 2020-2024 avec la Bibliothèque nationale de France (BnF).

Depuis 2011, la Ville de Bayonne est signataire avec la Bibliothèque nationale de France (BnF) d'une convention de pôle associé. Selon la BnF, « *les pôles associés [...] conservent et communiquent au public ou valorisent des collections auxquelles la BnF, pour leur intérêt scientifique et leur valeur patrimoniale, reconnaît un intérêt national* ». À ce titre, la BnF et les pôles associés établissent une coopération qui permet aux collectivités de bénéficier sur

certaines opérations de soutien économique, ainsi que des ressources et compétences technologiques et professionnelles de la BnF.

Les deux conventions précédentes, signées pour les périodes 2011-2014 et 2015-2019, ont pris en compte le travail de valorisation effectué par la Ville de Bayonne sur les fonds documentaires basques, notamment via le programme Bilketa. Plusieurs opérations conjointes ont été menées dans ce cadre : opérations de catalogage et de numérisation opérées sur les fonds basques de la Médiathèque et du Musée basque et de l'histoire de Bayonne, et numérisation par la BnF de ses propres fonds basques selon des axes concertés. Outre ces actions coordonnées, la Médiathèque a procédé au signalement de ses fonds basques et patrimoniaux dans les référentiels nationaux tels le Catalogue collectif de France ou le Catalogue Général des manuscrits.

Aujourd'hui, la BnF souhaite poursuivre sa coopération spécifique avec la Ville de Bayonne, reconnaissant l'effort de valorisation effectué autour de son patrimoine documentaire et la poursuite du programme Bilketa. Elle souligne le statut de bibliothèque numérique de référence (BNR) auquel a accédé la Médiathèque en 2017.

Par conséquent, la BnF invite la Ville à signer une nouvelle convention de coopération de cinq ans (2020-2024), retenant les aspects suivants :

- le référencement de ses fonds patrimoniaux, comprenant notamment le soutien à des opérations de catalogage rétrospectif ;
- la valorisation des collections basques et patrimoniales, par l'accompagnement de la numérisation et de la médiation des corpus numérisés.

La coopération pourra également porter sur des projets scientifiques et culturels, des événements organisés par les parties.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention jointe en annexe.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne